

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GROUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

AGRO-INDUSTRIE - CACAO

CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63

E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan

Tél. : (225) 27 20 25 88 61

E-mail : gcpnd2022@gmail.com



AGRO-INDUSTRIE – CACAO

DESCRIPTION DU SECTEUR

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. La production de cacao en Côte d'Ivoire est évaluée à 2 172 665 tonnes en 2020. Le verger s'étend sur une superficie totale de 2 300 000 ha. La campagne de commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire débute en Octobre et s'achève en 30 Septembre de l'année suivante. Aussi, le prix d'achat au producteur est fixé par l'État, garantissant un prix d'achat minimum et incitatif.

En 2020, les capacités de transformation installées avoisinent 800 000 tonnes pour le cacao, soit un taux de transformation de 30% en 2020.

La collecte de la production de cacao est assurée par les coopératives (20 %), les exportateurs (15 %) et les traitants (65 %). Quant à la commercialisation extérieure des fèves et du beurre de cacao, elle est assurée par les exportateurs agréés par l'État. La stratégie de développement de la filière Cacao, inscrite au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) vise la transformation d'au moins 50% de la production nationale d'ici 2025.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- La Côte d'Ivoire fournit une grande partie de la matière première, telle que le beurre de cacao, utilisée dans la fabrication de produits cosmétiques.
- Compte tenu de la disponibilité du beurre de cacao, la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif considérable dans les soins pour la peau et les produits capillaires qui répondent aux besoins uniques du marché régional.
- Les sous-produits tels que la coque, les matières grasses extraites et les germe peuvent être utilisés pour l'alimentation animale, dans la fabrication d'engrais et dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique.
- Proximité des marchés et des infrastructures d'Abidjan, tels que le port, et les opportunités de commerce à travers les frontières du Ghana.

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- L'installation des unités de valorisation des sous-produits de cacao.
- La création des unités de transformation des fèves de cacao en produits semi-finis et finis.
- Le renouvellement du verger de cacao avec la vulgarisation des semences d'hybrides de cacao « Mercédès » précoce et à haut rendement.
- La mise en place d'un projet de certification et de labellisation du cacao.
- La mise en place d'un mécanisme de financement du secteur Cacao.

INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

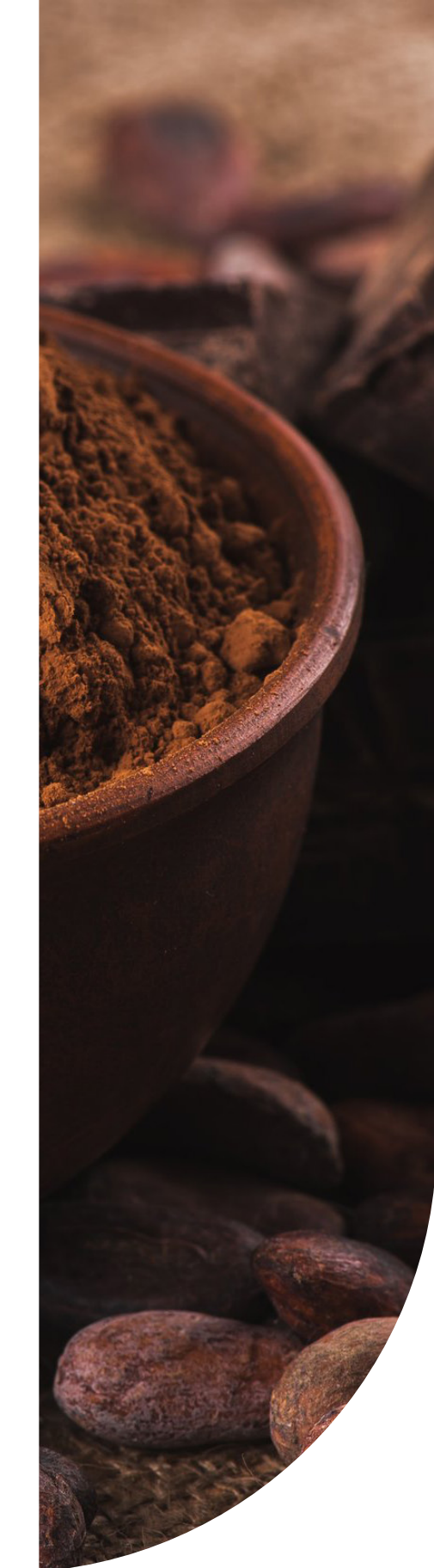
- Agropole concernés :
- Agropole 3 : Zone Nord.
- Agropole 5 : Zone Sud.

QUELQUES PROJETS :

- Construction de magasins de stockage de cacao à Abidjan et à San Pedro.
- Extension de l'usine de broyage de SEWEKE.
- Développement d'une zone économique spéciale de transformation du cacao, notamment la création d'un hub de broyage et d'export au niveau de San Pedro avec une capacité de 400-650K tonne/an ;
- Projets de construction des centrales à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa

PRIVÉS :

- Création d'une unité de broyage de cacao à Soubré
- Mise en place d'une unité de broyage du cacao à San Pedro.
- Création d'une chocolaterie à San Pedro

- 
- Agropole 6 : Zone Centre Ouest.
 - Agropole 7 : Zone Sud-Ouest.
 - Agropole 9 : Zone Ouest.

Infrastructure routière :

Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

Existence d'un port maritime à San Pedro.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2 229 MW à 3 428 MW en 2025.

Zones industrielles :

- Aménagement de la Zone Industrielle de Soubré (prévision)
- Aménagement de la Zone Industrielle San Pedro (500 ha)

LES RÉGIONS CONCERNÉES

Indénié Djuablin, La Mé, Sud-Comoé, Grands Ponts, Agneby Tiassa, Marahoué, Haut Sassandra, Côh, Loh Djiboua, San Pedro, Nawa, Gbokle, Tonkpi, Guemon, Cavally.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

- Ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2011, fixant les règles relatives à la Commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao.
- Décret n° 99-95 du 10 février 1999 tel que modifié par le décret n°2000-585 du 10 août 2000, réglementant la profession d'exportateur de café et du cacao.
- Loi n° 97-721 du 23 décembre 1997, relative aux coopératives.

2. Filière éligible au Code des Investissements.

La filière Cacao est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Conseil Cafe - Cacao.ci : www.conseilcafecacao.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci